



Collège Communal
Service Finances & Taxes
Rue du Moustier, 8
7050 Jurbise

Administration Communale de Jurbise
Rue du Moustier, 8 – 7050 Jurbise

PRIME A L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE B

Prime de 50 € octroyée pour l'aide à l'obtention du permis de conduire B par le recours préalable à une école de conduite agréée pour l'organisation de formations pratiques.

La prime ne peut être octroyée que moyennant la preuve du suivi de formations pratiques d'un minimum de 20 heures auprès d'une école de conduite agréée.

La demande de prime doit être adressée par le bénéficiaire au Collège communal dans l'année qui suit la date de passation de l'examen pratique. Le particulier bénéficiera de cette prime moyennant production, outre la preuve du suivi de la formation :

- d'une copie de la quittance prouvant le paiement de son inscription à l'examen pratique, quittance reprenant la date de cet examen ;
- **ET** d'une copie d'un document attestant soit de la réussite de l'examen pratique à une date donnée (exemple : formulaire « demande de permis de conduire »), soit de l'échec à l'examen pratique à une date donnée.

Une seule prime sera octroyée par bénéficiaire, indépendamment d'un éventuel échec à l'examen pratique et quel que soit le nombre d'examens pratiques passés par le bénéficiaire.

Enfin, les bénéficiaires de la prime doivent également remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Commune de Jurbise ;
- Être majeur et âgé de maximum 30 ans ;

Demandeur :

Adresse :

Date de naissance - Téléphone - GSM :
.....

Nom de l'école de conduite agréée pour l'organisation de formations pratiques :
.....

Date de passation de l'examen pratique :

N° compte bancaire pour versement de la prime :

B	E			-						-									
---	---	--	--	---	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nombres d'annexes facture(s) & preuve(s) de paiement :

Fait à Jurbise, le/...../.....

Le demandeur, (signature)